

menacent de vaincre les efforts d'établissement du marché interne.⁵
(traduction)

Afin d'établir une discipline plus stricte concernant la question des aides à l'État avant 1992, le calendrier de mise au point du marché interne présenté dans le Livre blanc incluait un projet de création d'un répertoire des aides de l'État et de préparation d'un rapport sur ses conséquences du point de vue de l'action.

Les constatations ressorties de la création du répertoire des aides de l'État, exposées dans le Premier rapport sur les aides d'État dans la Communauté européenne publié en 1989 et dans une enquête de suivi de 1990, ont entraîné une modification majeure de l'orientation de la politique de concurrence de la CE dans ce domaine. Il en a résulté particulièrement une plus grande emphase sur le contrôle des programmes permanents d'aide. Les constatations ont en outre favorisé l'adoption, avant 1992, de diverses autres mesures d'expansion et de renforcement des restrictions de la politique de concurrence sur l'aide de l'État.

3. La défense de la concurrence et Europe 1992

L'importance accordée à la politique de concurrence de la Communauté par le biais de son inclusion dans les articles 3, et 85 à 94 du Traité de la CEE ont également un rapport soutenu avec l'initiative Europe 1992. Selon un expert, ces articles peuvent être considérés comme l'expression d'une "norme selon laquelle les marchés doivent être ouverts, les règlements anti-concurrentiels doivent être étroits, supprimés graduellement et surveillés constamment".⁶ (traduction) Selon cette norme, les interventions anti-concurrentielles de la Commission de la CE ou des gouvernements des États membres dans les marchés de la CE devraient être aussi étroites que possible pour permettre le fonctionnement ouvert et efficient du marché commun.

L'importance accordée à la politique de concurrence dans le Traité de la CEE fournit depuis toujours aux défenseurs de la politique de concurrence dans la CE une base solide de soutien afin de promouvoir la réglementation pro-concurrentielle et autres réformes. L'initiative d'établissement du marché interne en 1992 a étayé encore plus cette position. L'objectif d'Europe 1992 qui consiste à